

PROCES-VERBAL

Comité syndical du 06 juin 2023

Date de convocation : 17 Mai 2023

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CHÂTEAUX MÉTROPOLE			
ARDENTES	Titulaire	Gilles CARANTON	Excusé
	Suppléant	Jacky PINCHAULT	Présent
ARTHON	Titulaire	Pascale BAVOUZET	Excusée
	Suppléante	Nathalie JAMET	Absente
CHÂTEAUX	Titulaire	Gil AVÉROUS	Excusé
	Suppléant	Stéphane ZECCHI	Absent
CHÂTEAUX	Titulaire	Tony IMBERT	Excusé
	Suppléant	Denis MÉRIGOT	Absent
CHÂTEAUX	Titulaire	Michel GEORJON	Présent
	Suppléant	Roland VRILLON	
CHÂTEAUX	Titulaire	Chantal MONJOINT	Absente
	Suppléante	Catherine RUET	Absente
CHÂTEAUX	Titulaire	Catherine DUPONT	Présente
	Suppléant	Dominique TOURRÈS	
COINGS	Titulaire	Martine LACOTTE	Présente
	Suppléante	Cécile ARTACHO	
DÉOLS	Titulaire	Luc DELLA-VALLE	Présent
	Suppléant	Fabien BISTON	
DIORS	Titulaire	Christian BARON	Excusé
	Suppléant	Philippe DEVAULT	Absent
ÉTRECHET	Titulaire	Jean PINIER	Présent
	Suppléante	Évelyne PETIOT	
JEU-LES-BOIS	Titulaire	Jacques BREUILLAUD	Présent
	Suppléante	Annabelle LELONG	
LE POINÇONNET	Titulaire	Jean-Michel FORT	Excusé
	Suppléant	Frédéric CAGNATO	Excusé
LUANT	Titulaire	Bernard AUJEAN	Présent
	Suppléant	Stéphane PETIT	
MÂRON	Titulaire	Éric FRESNEAU	Présent
	Suppléante	Agnès PERROT	
MONTIERCHAUME	Titulaire	Christine RENAUDET	Présente
	Suppléant	Patrick DAVID	
SAINT-MAUR	Titulaire	Ludovic RÉAU	Excusé
	Suppléant	Éric BERGOUGNAN	Présent
SASSIERGES-SAINT-GERMAIN	Titulaire	Marc BLANCHET	Présent
	Suppléant	Renaud CARBONNE	

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE L'INDRE BRENNÉ			
ARGY	Titulaire	Bernadette VILLEMONT	Excusée
	Suppléant	Patrick BOURBON	Présent
BUZANÇAIS	Titulaire	Nicolas THOMAS	Présent
	Suppléant	Régis BLANCHET	
CHÉZELLES	Titulaire	Philippe YVON	Excusé
	Suppléant	Olivier PONROY	Absent
LA CHAPELLE ORTHEMALE	Titulaire	Bernard HUARD DE VERNEUIL	Présent
	Suppléant	Christophe MORIN	
MÉOBECQ	Titulaire	Dany BADET	Présent
	Suppléante	Chantale VILLIÈRE	
NEUILLAY-LES-BOIS	Titulaire	Patrice BOIRON	Présent
	Suppléante	Françoise GUILLAUME	
NIHERNE	Titulaire	Bruno MARDELLE	Excusé
	Suppléante	Séverine GAGNERON	Excusée
SAINT-GENOU	Titulaire	Patrice PERRAT	Absent
	Suppléante	Martine BOPPER	Absente
SAINT-LACTENCIN	Titulaire	Sylvie OBOUH-FÉGUÉ	Excusée
	Suppléante	Séverine CHAUVIN	Absente
SOUGÉ	Titulaire	Claude NIVET	Présent
	Suppléant	Dominique PERROT	
VENDOEUVRES	Titulaire	Christophe VANDAELE	Présent
	Suppléante	Ghislaine LEHR	
VILLEDIEU-SUR-INDRE	Titulaire	Xavier ELBAZ	Absent
	Suppléante	Claudine LARDEAU	Absente

CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX		
ARDENTES	Nolwenn FORTUIT	Excusée
BUZANÇAIS	Frédérique MÉRIAudeau	Absente
BUZANÇAIS	Régis BLANCHET	Excusé
CHÂTEAUROUX 2	Jean-Yves HUGON	Présent
LEVROUX	Nadine BELLUROT	Absente
LEVROUX	Philippe MÉTIVIER	Absent
SAINT-GAULTIER	Lydie LACOU	Absente

Membres en exercice	37
Membres présents	20
Pouvoirs	3
Régis BLANCHET donne pouvoir à Luc DELLA-VALLE	1
Tony IMBERT donne pouvoir à Michel GEORJON	1
Bruno MARDELLE donne pouvoir à Nicolas THOMAS	1
Membres ayant pris part aux votes	23

INVITÉS (ÉES)		
Gilbert BLANC	Maire de Mâron	Présent
Caroline GAULTIER-PERRAT	Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne	Absente
Alexis CHOUTET	Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole	Absent
Philippe GUILLOT	Conseil de développement Castelroussin Val de l'Indre	Présent
Mathilde FOUCHET	Conseil régional Centre-Val de Loire	Excusée
Dominique BOUÉ	Conseil régional Centre-Val de Loire	Absent
Corine JOUHANNEAU	Conseil régional Centre-Val de Loire	Absente
Jeanne CHEVALLIER	Conseil régional Centre-Val de Loire	Excusée
Christophe AUFRÈRE	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présent
Valérie DEVINEAU	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présente
Élodie JOLIVEAU-VALLÉE	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présente
Thibault MOURIER	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présent
Marielle BERKOVICZ	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présente

Le secrétaire de séance,
Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Jean PINIER

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

Le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'an deux mil vingt-trois le six juin à dix-huit heures à Mâron, salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE.

Le Président a remercié Monsieur Gilbert BLANC, Maire de Mâron, ainsi que les membres du conseil municipal, pour l'accueil du Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre en ce lieu.

L'ordre du jour était le suivant :

- Point n°1 : désignation du secrétaire de séance
- Point n°2 : approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 02 février 2023
- Point n°3 : bilan 2022 des actions du Pays Castelroussin Val de l'Indre
- Point n°4 : point sur la programmation LEADER 2023-2027 – ajustement de la maquette financière
- Point n°5 : fonds vert : validation des demandes de subventions potentielles
- Point n°6 : changement de référentiel de nomenclature comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024
- Point n°7 : validation de la convention annuelle avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre
- Point n°8 : financement et mise en œuvre des aménagements nécessaires pour l'itinéraire équestre d'Artagnan
- Point n°9 : marché d'étude pour la réalisation de la stratégie de développement économique à l'échelle du Pays
- Point n°10 : restitution de l'étude des étudiants concernant le bilan des opérations de plantation de haies
- Point n°11 : bilan de la réunion du Conseil Local de l'Alimentation de Proximité du 03 Mai 2023
- Point n°12 : questions diverses / agenda

Point n°1 : Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle que, conformément aux nouvelles dispositions portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les Collectivités Territoriales et leurs groupements (ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et décret d'application n°2021-1311), depuis le 1^{er} juillet 2022 le procès-verbal et les délibérations prises lors des Comités Syndicaux doivent être cosignées par un secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A DÉSIGNÉ comme secrétaire de séance Monsieur Jean PINIER.

Point n° 2 : approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 2 février 2023

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle que le Comité syndical s'était réuni le 2 Février 2023 à Sougé, le procès-verbal de cette réunion avait été transmis aux membres du Comité Syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A APPROUVÉ ET A ADOPTÉ le procès-verbal du Comité syndical du 02 février 2023.

(Délibération CS 23-06-01)

Point n° 3 : bilan 2022 des actions du Pays Castelroussin Val de l'Indre

Monsieur Luc DELLA-VALLE présente le bilan d'activité 2022 du Syndicat Mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre, conformément au document de présentation transmis, en s'arrêtant particulièrement sur les thèmes suivants :

- la présentation de l'équipe du Syndicat Mixte en 2022 ;

Il souligne à cette occasion l'arrivée de Marielle BERKOVICZ qui a rejoint le Pays le 17 mars 2023 en remplacement de Françoise MEICHE, partie à la retraite en début d'année.

- la synthèse du bilan financier ;
- un focus sur le Contrat Régional de Solidarité Territoriale ;
- la présentation détaillée des actions de communication.

Il présente ensuite les différentes actions menées dans le domaine de l'environnement, en faveur de la trame verte et bleue et la zone Natura 2000 de la vallée de l'Indre plus particulièrement.

Enfin, Monsieur Luc DELLA-VALLE évoque :

- le bilan de la programmation LEADER 2014-2022 ;
- l'avancement de la démarche d'élaboration du Projet Alimentaire de Territoire ;
- le point de situation du Contrat d'Objectif Territorial des Énergies Renouvelables ;
- les actualités du Contrat de Relance et de Transition Écologique, du Schéma de Cohérence Territoriale et du Conseil de Développement en rappelant que le 4 avril 2022, Monsieur Philippe GUILLOT a été élu à sa présidence.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- VALIDE le bilan 2022 des actions du Pays Castelroussin Val de l'Indre,
- AUTORISE le Président à le transmettre aux EPCI membres.

(Délibération CS 23-06-02)

Point n°4 : point sur la programmation LEADER 2023-2027 – ajustement de la maquette financière

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle que le Pays Castelroussin Val de l'Indre, avec le Pays de Valençay en Berry, a candidaté auprès de la Région Centre-Val de Loire pour faire bénéficier le territoire du prochain programme LEADER. L'enveloppe financière sollicitée par les 2 Pays s'élevait à 2 000 000 €.

La Région Centre-Val de Loire a retenu la candidature commune du Pays Castelroussin Val de l'Indre, avec le Pays de Valençay en Berry, pour le programme LEADER 2023-2027. La région est dotée globalement pour ce nouveau programme de près de 22 M€ pour les 5 prochaines années (2023-2027), pour mémoire le montant total des enveloppes demandées s'élevait à 33 M€.

Au final le territoire des 2 pays a été doté d'une enveloppe de 1 423 000 €uros. La Région ayant demandé un retour aux GAL (Groupes d'Action Locale) avant le 21 avril 2023, les 2 Pays ont ajusté la maquette financière et adressé celle-ci à la région (courrier transmis en date du 5 avril 2023).

La suite du calendrier prévoit :

- Une réunion technique des animateurs de GAL organisée par la Région le 22/05 afin de préparer l'étape suivante de conventionnement ;
- La validation des enveloppes par GAL prévue par la Région lors de la CPR (commission permanente régionale) le 26/05 ;
- La validation du cadre d'intervention du programme LEADER prévue par la Région lors de la CPR de juin ou juillet ;
- Une 1ère réunion du comité de programmation du GAL Castelroussin Valençay fixée le jeudi 8 juin à 18h00.

L'objectif de cette dernière réunion sera de préparer la phase de conventionnement avec la Région, ainsi que la convention du GAL avec les 2 Pays et le règlement intérieur du GAL.

La composition du GAL Castelroussin Valençay est en cours de finalisation.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- VALIDE la désignation de Michel GEORJON comme suppléant du président du Pays Castelroussin Val de l'Indre pour siéger au sein du comité de programmation du GAL Castelroussin Valençay,
- AUTORISE le Président à signer les différentes conventions avec la Région Centre Val de Loire, le Pays de Valençay en Berry et le GAL Castelroussin Valençay,
- AUTORISE le Président à déléguer sa signature au futur président du GAL qui sera désigné lors de la première réunion du comité de programmation du GAL fixée le jeudi 08 juin.

(Délibération CS 23-06-03)

Point n°5 : fonds vert : validation des demandes de subventions potentielles

Monsieur Luc DELLA-VALLE présente le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « fonds vert ». Celui-ci est doté de 2 milliards d'euros en 2023 afin d'aider les collectivités territoriales et leurs partenaires, sous la responsabilité des préfets, à accélérer les actions en faveur de la transition écologique.

Le fonds vert est prévu pour financer trois types d'actions :

- Le renforcement de la performance environnementale dans les territoires (rénovation énergétique des bâtiments publics locaux, renouvellement de l'éclairage public,...)
- Leur adaptation au changement climatique (renaturation des villes, prévention des inondations,...)
- L'amélioration du cadre de vie (recyclage des friches, accompagnement de la stratégie nationale biodiversité,...).

De plus les mesures du fonds vert pourront être accompagnées ou précédées par un appui en ingénierie afin d'aider les collectivités territoriales à identifier au mieux leurs besoins et les solutions à mettre en oeuvre.

Le Pays Castelroussin Val de l'Indre se positionne en appui auprès des acteurs du territoire et porte également des missions assurées en régie. A ce titre il est apparu opportun que le Pays sollicite les financements mis à disposition au titre du Fonds Vert, d'une part pour l'aide à l'ingénierie, d'autre part via le volet pour l'accompagnement de la stratégie nationale biodiversité.

- aide à l'ingénierie : financement d'un poste de « Chargé de mission animation et planification écologique »

Pour mémoire le Pays Castelroussin Val de l'Indre porte, en coordination avec la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole et la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne, le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). Celui-ci a été signé le 6 décembre 2021 pour la période 2021-2026.

Le CRTE s'inscrit :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long et dans le cadre des orientations stratégiques par lesquelles le Pays, Châteauroux Métropole et la Communauté de communes Val de l'Indre Brenne se donnent pour ambition de réaliser la transition écologique et de renforcer la cohésion territoriale.

La subvention au titre du Fonds Vert – appui à l'ingénierie – sollicitée par le Pays Castelroussin Val de l'Indre vise à s'inscrire sur la mise en œuvre du projet de territoire d'ici à 2026.

Les financements sollicités devraient ainsi permettre d'apporter les pistes d'améliorations au CRTE en cours :

- le financement de l'ingénierie territoriale,
- le renforcement du volet écologique,
- une meilleure lisibilité des fonds mobilisés,
- la pluriannualité des dotations,
- l'inscription du principe d'éco-conditionnalité du financement des actions
- enfin, le déploiement d'une logique d'évaluation continue.

Ceux-ci devraient également aider les collectivités du territoire à accélérer la mise en œuvre opérationnelle de ses actions :

- suivi et accompagnement des collectivités dans leur stratégie de planification en matière d'urbanisme (mise en œuvre du SCoT, PLUi,...), de gestion des énergies renouvelables, du projet alimentaire de territoire,...
- mise en œuvre de projets sur des espaces déjà artificialisés dans le cadre d'une gestion économe de l'espace et des perspectives du ZAN à l'horizon 2050,
- veille financière active en appui du CRTE afin d'optimiser les plans de financements.

Le pays a ainsi sollicité le Fonds Vert pour un montant total de 113 112 € pour financer un poste de chargé de mission pour les trois prochaines années (2023-2026). La DDT a répondu favorablement à cette demande mais selon un plan de financement revu. Le poste est dénommé « Chargé de mission animation et planification écologique » selon le plan de financement suivant :

Plan de financement - candidature au Fonds Vert - ingénierie (chargé de mission animation et planification écologique)				
Calendrier	Dépenses		Recettes	
	Nature	Coût TTC*	Nature	Coût TTC*
2023-2024	Salaires bruts + charges patronales	39 000,00 €	Fonds Vert (taux : 57,70%)	70 948,40 €
2024-2025	Salaires bruts + charges patronales	40 950,00 €	Pays Castelroussin Val de l'Indre (ou Autres Financements)	51 999,10 €
2025-2026	Salaires bruts + charges patronales	42 997,50 €		
		122 947,50 €		122 947,50 €

*Les coûts sont présentés en TTC puisque le Pays Castelroussin Val de l'Indre ne récupère pas la TVA s'agissant de son budget de fonctionnement

- aide à l'accompagnement de la stratégie nationale biodiversité :

Pour mémoire le Pays Castelroussin Val de l'Indre est maître d'ouvrage et animateur du site Natura 2000 de la Vallée de l'Indre depuis 2019. Dans le cadre de l'animation du site, le Pays Castelroussin Val de l'Indre missionne des associations naturalistes pour réaliser des inventaires ainsi que des suivis des espèces classées d'intérêt communautaire et de leurs habitats.

Par leur fragilité, leur valeur patrimoniale et les menaces qui pèsent sur ces espèces, certaines d'entre-elles font l'objet d'un plan national d'actions (PNA). C'est ainsi dans ce cadre que le Pays avait candidaté en 2020 à un Appel à projets de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour l'accompagnement des PNA en faveur des espèces menacées.

Les Plans Nationaux d'Actions (PNA) et leurs déclinaisons régionales sont des outils stratégiques opérationnels qui visent à assurer la conservation ou le rétablissement dans un état de conservation favorable d'espèces de faune et de flore sauvages menacées ou faisant l'objet d'un intérêt particulier. Cet outil est mobilisé lorsque les autres politiques publiques environnementales et sectorielles incluant les outils réglementaires de protection de la nature sont jugées insuffisantes pour aboutir à cet objectif.

Le projet porté par le Pays Castelroussin Val de l'Indre s'inscrit dans le cadre de la restauration des continuités écologiques sur la moyenne Vallée de l'Indre et de la réhabilitation des espèces patrimoniales. Ce travail s'appuiera sur une animation territoriale multi-acteurs entre le Pays Castelroussin Val de l'Indre et les associations naturalistes.

Le pays a ainsi sollicité le Fonds Vert pour un montant total de 60 683 € pour le projet « Restauration des continuités écologiques de la Vallée de l'Indre et réhabilitation des espèces patrimoniales ». L'Agence de l'eau, en charge de l'instruction du dossier, a demandé à reprendre le plan de financement qui a donc été revu et est donc proposé comme suit :

Plan de financement - restauration des continuités écologiques de la Vallée de l'Indre et réhabilitation des espèces patrimoniales										
Calendrier		Dépenses - fonctionnement			Recettes					
Etapes de réalisation		Nature		Coût HT	Coût TTC*	Nature		Montant		
Février à mars 2023		Synthèse bibliographique		32 700,00 €	39 240,00 €	Agence de l'eau Loire Bretagne au titre de l'AAP PNA (taux d'aides à 50%)		19 620,00 €		
		Hiérarchisation et priorisation des espèces ciblées pour les inventaires								
		Mise en place des protocoles de suivis si besoin								
avril à août 2023		Réalisation des prospections				ETUDES	Fonds vert de l'Etat		19 620,00 €	
septembre à octobre 2023		Hiérarchisation et sélection des sites pertinents pour des actions de restauration et d'aménagement. Démarche avec les propriétaires.								
		Diagnosics des sites retenus, définition des travaux, rédaction des cahiers des charges								
Novembre 2023 à février 2024										
*Les coûts sont présentés en TTC puisque le Pays Castelroussin Val de l'Indre ne récupère pas la TVA (s'agissant de son budget de fonctionnement). Une attestation pourra être jointe au dossier le cas échéant										
		Dépenses - Investissement			Recettes					
		Nature		Coût HT	Coût TTC	Nature		Montant		
Printemps et automne 2024		Réalisation des travaux (restauration de milieux, aménagement favorable aux déplacements de la faune). Comptes-rendus		82 126,00 €	98 551,20 €	Agence de l'eau Loire Bretagne au titre de l'AAP PNA (taux d'aides à 50%)		41 063,00 €		
						Fonds vert de l'Etat		24 637,80 €		
						Autofinancement Pays Castelroussin Val de l'Indre (20%)		16 425,20 €		
TOTAL DEPENSES				114 826,00 €	137 791,20 €					
Recapitulatif subventions										
						Nature		Montant		
						Agence de l'eau Loire Bretagne au titre de l'AAP PNA		60 683,00 €		
						Fonds vert de l'Etat		44 257,80 €		

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- APPROUVE les plans de financement présentés,
- AUTORISE le Président à solliciter les financements correspondants relatifs au Fonds Vert et à signer avec l'Etat tous les actes afférents,
- AUTORISE le Président à lancer le processus de recrutement du chargé de mission « animation et planification écologique » et à signer tous les actes afférents.

(Délibération CS 23-06-04)

Point n°6 : changement de référentiel de nomenclature comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024

Monsieur Luc DELLA-VALLE présente le point sur la nomenclature budgétaire et comptable M57 qui est l'instruction la plus récente du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, communes,...). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ainsi :

- en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;
- en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;
- en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

La généralisation de la nomenclature M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1^{er} janvier 2024. Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2024, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14, soit pour le Pays Castelroussin Val de l'Indre son budget principal.

Suivant l'avis du comptable public daté du 17 février 2023 sur la mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57 (avis joint au présent dossier et qui sera joint à la délibération correspondante), et en application des dispositions de l'article 1er du décret n°2015-1899, le Pays Castelroussin Val de l'Indre doit adopter la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024.

Conformément à l'avis du comptable public du 17 février 2023, il est donc proposé d'approuver le passage du Pays Castelroussin Val de l'Indre à la nomenclature M57 Développée à compter du budget primitif 2024.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- APPROUVE le passage du Pays Castelroussin Val de l'Indre à la nomenclature M57 développée à compter du budget primitif 2024, conformément à l'avis du comptable public du 17 février 2023,
- AUTORISE le Président du Pays Castelroussin Val de l'Indre à signer toutes les pièces nécessaires.

(Délibération CS 23-06-05)

Point n°7 : validation de la convention annuelle avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle que le Comité Départemental de randonnée pédestre a pour objectif – avec l'appui de son réseau de baliseurs officiels – de veiller à la protection des sentiers, de leur environnement et au bon état du balisage. Il effectue cette mission sur le GR 46.

Comme chaque année, le Comité Départemental de randonnée pédestre sollicite les Pays concernés par ce sentier sur le département – au prorata du linéaire – afin d'assurer une homogénéité du balisage. Pour l'année 2023, le montant sollicité est en augmentation pour le Pays Castelroussin Val de l'Indre car il est prévu également le remplacement de 10 pancartes directionnelles localisées sur les communes de Saint-Genou, Déols, Nihérne, Ardentes et Châteauroux (Belle-Isle).

Le devis pour l'année 2023 s'élève ainsi à 1 309,12 euros.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- APPROUVE et AUTORISE le Président à signer la convention avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre et à passer l'écriture en dépense de fonctionnement à l'article 61558 « autres biens mobiliers ».

(Délibération CS 23-06-06)

Point n°8 : financement et mise en œuvre des aménagements nécessaires pour l'itinéraire équestre d'Artagnan

Monsieur Luc DELLA-VALLE présente l'itinéraire structurant qu'est la route européenne d'Artagnan, certifiée itinéraire culturel du Conseil de l'Europe. Celle-ci suit les traces du Mousquetaire historique qui a parcouru l'Europe, à cheval, au service du roi Louis XIV en reliant Lupiac à Maastricht.

Dans le cadre de la réalisation de ces 8000 kms d'itinéraires en Europe, il convient d'organiser l'itinéraire sur notre territoire, l'organisation des équipements et de la signalétique : barres d'attaches, jalonnements, mats, flèches, etc. Un tableau récapitulatif des coûts des équipements et de la signalétique prévus par commune a été établi par le Comité Départemental d'Équitation.

4 communes du Pays Castelroussin Val de l'Indre (Argy, Sougé, Saint-Genou et Buzançais) vont être traversées par l'itinéraire. Le coût global des investissements pour ces communes (sauf Buzançais, non concernée par un équipement) est évalué à 2 296,60 €.

Après échange avec l'équipe en charge de la structuration de l'itinéraire au sein du Comité Départemental d'Equitation, il est proposé que le Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'image du Pays de Valençay en Berry et du PNR Brenne, mutualise les dépenses afin de rationaliser et minimiser autant que possible les coûts afférents pour chaque commune.

Si elles en sont d'accord, chaque commune s'engagera à rembourser les dépenses prises en charge par le Pays. Il est à noter qu'une demande de subvention a été étudiée au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale afin de réduire les coûts individuels : cette dernière ne sera pas possible car les dépenses prévues ne permettent pas d'atteindre le niveau minimal de subvention fixé à 2 000 € (il aurait fallu que les dépenses totales atteignent le montant de 5 000 €).

Monsieur Christophe VANDAELE signale que la commune de VENDOEUVRÉS est concernée par l'itinéraire, un contact sera pris avec le chargé de mission au sein du PNR Brenne afin d'articuler au mieux l'intervention du PNR avec celle du Pays Castelroussin Val de l'Indre.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- APPROUVE la mise en œuvre du projet et le financement des aménagements nécessaires pour l'itinéraire équestre d'Artagnan sur le territoire par le Pays Castelroussin Val de l'Indre,
- AUTORISE le Président à préparer et signer les conventions de partenariat avec les communes traversées par l'itinéraire,
- AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents.

(Délibération CS 23-06-07)

Point n°9 : marché d'étude pour la réalisation de la stratégie de développement économique à l'échelle du Pays

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle qu'une étude stratégique de développement économique à l'échelle du Pays Castelroussin Val de l'Indre avait été réalisée en 2014 par le cabinet d'études DTZ.

Lors du bilan à mi-parcours du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) en 2021, la Région a sollicité le Pays afin qu'une mise à jour de cette étude soit réalisée avant l'échéance de l'actuel CRST. Ce préalable est demandé avant d'envisager le financement par la Région de nouveaux projets en matière de développement économique. La région a fléchi 32 000 euros maximums dans le cadre de l'actuel CRST pour cette étude (sur la base d'une dépense subventionnable fixée à 40 000 euros). Cette somme a été inscrite au budget 2023 du Pays en section d'investissement.

Cette étude intégrera les priorités identifiées au SCoT Castelroussin Val de l'Indre ainsi que les éléments du bilan intermédiaire du SCoT réalisé en 2022, en les actualisant si nécessaire. Cette étude intégrera également le schéma directeur de développement économique de Châteauroux Métropole réalisé en 2019.

Le cahier des charges nécessaire pour lancer la consultation des bureaux d'études compétents, et préparer le suivi et la gouvernance de cette étude, a été préparé dans le cadre d'un comité technique, piloté par le Pays Castelroussin Val de l'Indre, associant un représentant technique des partenaires suivants :

- Région Centre Val de Loire / maison de la Région à Déols
- Dev'Up
- Châteauroux Métropole
- Communauté de Communes Val de l'Indre - Brenne
- Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Indre.

L'étude est prévue pour se dérouler en 3 phases :

- phase 1 : réalisation d'un diagnostic économique territorial et analyse des potentialités de développement
- phase 2 : Définition d'une stratégie opérationnelle de développement économique
- phase 3 : Elaboration d'un programme d'actions permettant la mise en oeuvre de la stratégie économique.

La durée de l'étude est prévue entre 9 à 12 mois maximum à compter de sa notification au bureau d'étude (durée indicative de chacune des phases : 3 / 4 mois maximums).

Un comité de pilotage de l'étude sera également mis en place, associant les mêmes partenaires. D'autres structures pourront être sollicitées le cas échéant au cours de l'étude en fonction des attentes et des enjeux soulevés.

Le Bureau Syndical du Pays a validé le déroulement de l'étude tel que proposé et la liste des partenaires associés à la réalisation de cette étude.

Afin de préparer le lancement de cette étude, il convient de valider le projet de cahier des charges en vue du recrutement d'un prestataire externe et d'autoriser le Président à procéder à la consultation et à mener la procédure de recrutement afin de permettre un lancement de l'étude au plus tôt. Il est précisé que des échanges avec l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics) sont en cours pour, le cas échéant, éviter une procédure de consultation et bénéficier d'un prestataire externe par cet intermédiaire.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- PREND ACTE du lancement de l'étude pour la réalisation de la stratégie de développement économique à l'échelle du Pays au sein du Pays Castelroussin Val de l'Indre,
- VALIDE le projet de cahier des charges en vue du recrutement d'un prestataire externe,
- AUTORISE le Président à procéder à la consultation et à mener la procédure de recrutement afin de permettre un lancement de l'étude pour la réalisation de la stratégie de développement économique, à solliciter la Région Centre Val de Loire pour l'obtention d'une subvention au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale ainsi qu'à signer tous les actes afférents.

(Délibération CS 23-06-08)

Point n°10 : restitution de l'étude des étudiants concernant le bilan des opérations de plantation de haies

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle que dans le cadre du programme d'actions trame verte et bleue et de l'opération « Voulez-vous planter des haies ? » animée chaque année depuis 10 ans par le Pays Castelroussin Val de l'Indre, une étude « bilan » a été confiée début 2023 à un groupe d'étudiants de l'Institut Agro Rennes-Angers en cinquième année de formation d'ingénieur en paysage (master 2).

Madame Elodie JOLIVEAU-VALLEE présente de manière détaillée l'étude et, plus précisément le thème traité : Etat de réussite et évaluation de l'utilité et de la qualité des plantations bocagères et agroforestières réalisées dans le cadre de l'opération « voulez-vous planter des haies ? ».

Cette étude s'est déroulée du 9 janvier au 24 février 2023, le rendu de cette étude a été réalisé par les étudiants lors d'un comité de pilotage le 24 février 2023.

Pendant six semaines, les étudiants se sont déplacés régulièrement sur le terrain afin de réaliser des observations et de rencontrer les acteurs du territoire. Cela leur a permis de dresser un diagnostic complet, et de présenter les dynamiques paysagères, humaines et historiques du territoire.

Trois principales orientations ont été mises en évidence à l'issue du diagnostic :

- Redéfinir les objectifs du programme pour évaluer la pertinence et la faisabilité du bocage par rapport à ceux-ci ;
- Adapter le programme à la diversité des paysages et aux enjeux du changement climatique ;
- Favoriser la transversalité et le rayonnement du programme grâce à une communication interne et externe.

Les étudiants ont ensuite présenté trois scénarios d'évolution du paysage du territoire, avec une base commune en 2050 permettant de se projeter :

- Scénario 1 dit « tendanciel » : le programme perdure tel qu'il est aujourd'hui. Celui-ci met en avant une mobilisation toujours importante des porteurs de projets mais un contexte de projets individualisés partiellement connectés aux continuités écologiques.
- Scénario 2 dit « défavorable » : le programme s'arrête. Dans ce scénario, les haies disparaissent et le clivage entre monde agricole et citoyen s'accroît. Les paysages sont délaissés et fracturés.
- Scénario 3 dit « favorable » : le programme s'intensifie, il est revu et amélioré, les zones à forts enjeux environnementaux sont prioritaires. Une collaboration entre les acteurs et une réflexion à l'échelle du territoire sont mises en place. Dans ce scénario, les haies sont entretenues voire replantées, et les essences sont adaptées au changement climatique : elles favorisent les corridors écologiques en reliant les bosquets et en permettant le déplacement de la faune. De plus l'exploitation de la haie est assurée et le bois valorisé sous forme de biomasse.

En conclusion de ce travail d'étude, plusieurs préconisations ont été formulées, notamment :

- Accompagner les agriculteurs vers l'intégration des haies dans les systèmes agricoles
- Valoriser l'agriculture maraîchère et les circuits courts
- Renforcer la trame verte et bleue
- Planter des espèces adaptées au changement climatique
- Planter des bandes enherbées
- Protéger les haies dans les PLU/PLUi
- Inciter à la réflexion sur l'intégration paysagère des énergies renouvelables
- Développer et valoriser la filière bois énergie en lien avec le label haie par exemple
- Valoriser la fonction esthétique des haies (signe de beauté du paysage, d'attachement).

Pour en savoir plus, l'étude est disponible en ligne sur le site internet du Pays : <https://payscastelroussin.fr/actions/tvb/voulez-vous-planter-des-haies/r%C3%A9sultats-de-l-%C3%A9tude-sur-les-plantations-de-haies-2.html>

Les résultats de cette étude seront exploités et afin de poursuivre le travail, il est noté que :

- des échanges techniques sont en cours avec l'Office Français de la Biodiversité sur les enjeux de biodiversité ;
- des actions devront être initiées afin d'engager un « retour vers le passé » : agriculture en périphérie urbaine, exploitation de la biomasse issue des haies, retour de la vigne,...
- les réflexions doivent être poursuivies sur les orientations à donner, et notamment sur la question : doit-on cibler au mieux les territoires pour les futures opérations « voulez-vous planter des haies ? » ?

Le Comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre a pris acte de cette restitution de l'étude des étudiants concernant le bilan des opérations de plantation de haies.

Point n°11 : bilan de la réunion du Conseil Local de l'Alimentation de Proximité du 03 Mai 2023

Monsieur Michel GEORJON rappelle que le 3 mai dernier s'est tenue une réunion du Conseil Local de l'alimentation de proximité (CLAP) au centre socio-culturel de Déols. Regroupant l'ensemble des acteurs du territoire en lien avec l'alimentation, le CLAP est l'instance élargie permettant la mise en œuvre du Projet Alimentaire de Territoire (PAT) animé par le Pays Castelroussin Val de l'Indre.

Près d'une quarantaine de personnes concernées par la question de l'alimentation locale ont répondu à l'invitation. Il note toutefois une faible représentation des communes lors de cette manifestation.

Il indique que la Direction Départementale des Territoires organise le 8 juin après-midi, à destination des élus de l'ensemble du département, une réunion sur les enjeux des Projets Alimentaires de Territoire.

Concernant le CLAP, celui-ci s'est ouvert avec la présentation du projet alimentaire de territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre. Celui-ci a été labellisé de niveau 1 soit « PAT en émergence » en septembre 2021 suite à une candidature fructueuse du Pays Castelroussin Val de l'Indre à un appel à projet du Plan National Alimentaire.

Son plan d'action a été réalisé grâce à l'organisation d'un premier CLAP au 1er trimestre 2021. Cette première réunion avait permis d'identifier 5 axes de travail :

- La coordination et l'animation du PAT
- L'agriculture et les circuits courts
- La structuration des filières pour la commercialisation des produits locaux en circuit court
- La restauration collective et la conformité à la loi EGALIM
- L'accès à une alimentation de qualité pour tous.

Plusieurs actions ont été présentées pour chacun de ces axes. Le but est de développer celles-ci à travers la réalisation d'un Plan d'actions détaillé. Pour cela une fiche action type a été présentée aux personnes présentes avant que celles-ci ne se séparent en 4 groupes composés chacun d'élus, de producteurs et de techniciens de la restauration collective. Ces groupes ont travaillé à la réalisation de deux fiches actions (45 minutes par fiche action) sur les thèmes suivants :

- les offres de formation pour la restauration collective
- la sensibilisation, du public scolaire au bien manger en lien avec les agriculteurs.

Le Pays Castelroussin Val de l'Indre va maintenant travailler pour synthétiser les propositions permettant l'écriture finale des deux fiches actions. La dynamique devra également être maintenue en réunissant de nouveau le CLAP au second semestre, l'objectif étant de poursuivre le travail sur le programme d'actions en vue d'obtenir la labellisation de niveau 2 « PAT opérationnel » en 2024.

Le Comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre a pris acte du bilan de la réunion du Conseil Local de l'Alimentation de Proximité du 03 Mai 2023.

Point n°12 : questions diverses / agenda

Monsieur Luc DELLA-VALLE communique les informations suivantes :

- Actions envisagées avec les communes sur la trame « noire ».
Pour mémoire l'objectif des « trames noires », nées dans le sillage de la trame verte et bleue, est de protéger la biodiversité nocturne de la pollution lumineuse.
En lien avec le Pays Castelroussin Val de l'Indre, le CPIE va solliciter les communes du territoire afin de réaliser un état des lieux et de travailler en concertation sur des projets de trames noires avec les collectivités volontaires.
- Rappel du règlement intérieur du syndicat mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre (chapitre 3 : Tenue des séances du Comité Syndical, article 8 : Quorum).
Conformément à l'article L.2121-17 du CGCT, le Comité Syndical ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.
Pour le décompte du quorum, les pouvoirs ne sont pas pris en considération, ceux-ci sont mobilisables uniquement en cas d'absence du titulaire et du suppléant.

Eu égard à cette disposition, il est donc indispensable, en cas d'absence du délégué titulaire, de solliciter prioritairement son suppléant afin qu'il puisse participer aux séances du Comité Syndical du Pays.
Afin d'anticiper les éventuelles absences des délégués titulaires, le Pays va tâcher à l'avenir d'informer également les suppléants afin d'adresser à tous (titulaires et suppléants) les invitations et documents de séance.
- Présentation des dates des prochaines réunions du Pays Castelroussin Val de l'Indre :
 - Bureau Syndical : mardi 12 septembre 2023 à 18h (Déols - salle du Conseil Municipal)
 - Comité Syndical : lundi 2 octobre 2023 à 18h (Buzançais – mairie, salle des mariages).

Le Comité syndical

- A PRIS ACTE de l'ensemble des informations communiquées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h40.